

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
19 OCTOBRE 2023**

Date de convocation : le 12 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Bernadette BOURCIER
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU, Yves MARTINEAU.
Mesdames Annick MENANTEAU, Lucette SOURISSEAU.
Madame Patricia CRAVIC pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

N°03 : RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU : MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION NUITEE.

(Rapporteur : Magali LOISEAU)

Madame la Vice-Présidente du CCAS explique aux membres du Conseil d'administration que le CCAS peut être amené à accueillir des étudiants ou des remplaçants au sein de ses structures, qui n'ont pas toujours des possibilités d'hébergement sur Les Herbiers.

Aussi, il est proposé que lorsque la Résidence de la Fontaine du Jeu dispose d'une chambre vacante, celle-ci soit mise à la disposition de ce public, la nuit, moyennant une participation financière.

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- valider le projet de location à la nuitée d'une chambre de la Résidence de la Fontaine du Jeu dans le respect des disponibilités,
- de fixer le tarif de la prestation à 15 euros la nuitée,
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer l'ensemble des documents afférents à cette prestation,
- autoriser le versement des sommes sur le compte 735318 de la Résidence de la Fontaine du Jeu.

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

Pour copie conforme,

Laurence MARTINEAU,
Secrétaire de séance.

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

